



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 21 avril 2023

Transformation de la classe de 6e : le ministère passe en force contre l'avis des syndicats !

L'heure n'est pas à l'apaisement pour le gouvernement. Le 20 avril, le ministère a publié la note de service concernant la réorganisation de la classe de 6e, malgré l'avis défavorable unanime émis par le Conseil Supérieur de l'Éducation. Ce passage en force résulte davantage de la volonté d'imposer le Pacte aux personnels que de choix pédagogiques.

Pour mettre en oeuvre les heures de soutien ou d'approfondissement dans le cadre des 26 heures de cours hebdomadaires des élèves, le ministère a choisi de supprimer l'enseignement de la technologie en 6e. Or la technologie est une discipline indispensable dont l'enseignement est primordial à l'heure de la nécessaire transformation écologique de la société.

Cette heure d'enseignement disciplinaire de technologie est remplacée par une heure d'approfondissement ou de soutien en français ou en maths organisé localement selon l'adhésion ou non au Pacte par les enseignant·es du 1er degré et à défaut par des enseignant·es du collège. La conception de cette heure d'approfondissement ou de soutien résulte d'une vision mécaniste des apprentissages qui travaille les compétences les unes séparées des autres sous le prisme des savoirs fondamentaux, hors de la classe, et à partir des évaluations nationales dont le contenu et les résultats sont vivement critiquées par les enseignant·es.

L'heure d'approfondissement ou de soutien en 6e est conçue pour faire entrer les professeur·es des écoles dans la logique du "Travailler plus pour gagner plus" du Pacte et pour imposer la politique des Savoirs fondamentaux au collège.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



La note de service publiée le 20 avril prévoit également la généralisation de l'accompagnement aux devoirs, Devoirs Faits, qui devient obligatoire pour tous les élèves de 6e. Le ministère fait un choix inquiétant : il rend obligatoire un dispositif hors des 26 heures de classe hebdomadaires sans abonder les dotations horaires globales des collèges. Ainsi l'accompagnement aux devoirs est obligatoire pour les élèves mais sera effectué en heures supplémentaires pour les personnels.

SUD éducation dénonce la territorialisation de l'enseignement puisque le nombre d'élève par groupe d'accompagnement aux devoirs ou pour l'heure d'approfondissement ou de soutien, dépend du nombre de personnels qui accepteront d'effectuer des heures supplémentaires et d'adhérer au Pacte.

La transformation de la classe de 6e est un cheval de Troie du Pacte et participe par conséquent à augmenter le temps de travail des personnels et à aggraver les inégalités salariales au détriment des personnels qui ne peuvent pas augmenter leur temps de travail.